

Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Accélérer la modernisation de notre système de soins, renforcer sa réputation d'excellence, contribuer à dynamiser et diversifier l'innovation dans le champ de la santé numérique... Tels sont les objectifs visés par le programme « Territoire de soins numérique ». Lancé dans le cadre des Investissements d'avenir, doté de 80 millions d'euros, il vise concrètement à expérimenter, dans certaines zones pilotes, des services et des technologies innovants en matière d'e-santé.

18 projets ont ainsi été présentés par les Agences régionales de santé (ARS), dont 5 ont été retenus par le ministère de la santé :

- pour la région Aquitaine : XL ENS (Landes espace numérique de santé) ;
- pour la région Bourgogne : E_TICSS (Territoire innovant coordonné santé social) ;
- pour la région Ile-de-France : TerriS@nté (« Le numérique au service de la santé en métropole du Grand-Paris ») ;
- pour la région Rhône-Alpes : PASCALINE (Parcours de santé coordonné et accès à l'innovation numérique) ;
- pour l'Océan indien : PLEXUS OI (Plate-forme d'échange pour les nouveaux usages des TC en santé dans l'océan indien).

Ces projets ont été retenus notamment parce qu'ils proposent des pistes d'organisation innovantes centrées sur l'utilisateur et

renforcent la logique de parcours ; qu'il favorisent une meilleure coordination entre professionnels de santé, patients et aidants ; et qu'ils mettent en œuvre des innovations technologiques développées grâce à la coopération de nombreux acteurs (industriels, collectivités territoriales, partenaires institutionnels...).

Les projets qui auront démontré leur efficacité au terme du programme seront généralisés.

© 2014 Les Echos Publishing